

Service de garde ET service de dîner

Quelle est la différence ?

	Service de garde	Service de dîner
Ouverture	Matin dès 6h45 le midi et le soir jusqu'à 18h	Le midi
Services	Accueil dîner activités structurées / période de devoirs collation en pm	Surveillance des enfants à la période du dîner Supervision de jeux extérieurs
Clientèle	Enfants ayant un besoin de garde le matin et le midi, le midi et le soir, le matin le midi et le soir	Élèves que les parents viennent porter et conduire aux heures de classe qui ne peuvent retourner à la maison le midi.
Statut	Statut régulier, fréquentation 2 blocs par jour, au moins 3 jours par semaine Statut sporadique : Utilisation occasionnelle, mais fixe après entente préalable (ex : les lundis)	dineur
Lieux	Locaux du service de garde	Locaux de classe (maternelle) Gymnase (primaire)
Ratio	+ ou - 20	+ ou - 30 (maternelle + ou -20)
\$	Régulier : 8.50\$ par jour/ sporadique : selon le service utilisé	3.00\$
Journées pédagogiques	Information distribuée par courriel à tous les parents d'élèves inscrits	Information distribuée par courriel aux parents des élèves inscrits. <i>Les parents d'un enfant qui dine à la maison peuvent recevoir l'information en en faisant une demande auprès de la technicienne.</i>
Responsables	Nancy Bernier ou France Nellis (5780)	Nancy Bernier ou France Nellis

Cas particulier : Si un enfant de maternelle est transporté.. il arrive à l'école vers 8h00 avec l'autobus scolaire. Il est donc pris en charge par le service de garde de son arrivée à l'heure de la classe et à l'heure du dîner. Seul le bloc du midi est facturé. L'élève repart en autobus le soir

POUR TOUTE QUESTION ADMINISTRATIVE

(EX : CONTRAT, FACTURATION, PAIEMENT)

Nancy Bernier (technicienne) au 514 596 5540
poste 6452 ou 6251

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

(ex : JOURNÉE PÉDAGOGIQUE, MESSAGE AUX ÉDUCATRICES)

France Nellis (éducatrice classe principale) au 514 596-5780